



# Rougegoutte

## Info



Avril - mai - juin - juillet 2014



Opération UNE ROSE UN ESPOIR  
26 avril 2014



Cérémonie du 8 mai 2014

**Rougegouttoises, Rougegouttois,**

**Chers Amis,**

Voici que se sont écoulés des mois partagés entre la gestion des affaires, la constitution des dossiers, des budgets, la préparation des élections municipales, la mise en place des nouveaux élus à Rougegoutte, à la Communauté de Communes, dans les Syndicat intercommunaux...

Au nom du Conseil Municipal, j'adresse tous nos remerciements à vous les électrices et les électeurs qui nous ont témoigné leur confiance. Je vous assure qu'avec application, nous mettrons tout en œuvre pour demeurer à votre écoute et pour répondre au mieux à vos attentes avec l'attention et le respect dus à chacune et à chacun de vous, les habitants de cette commune de Rougegoutte.

Aujourd'hui les temps sont difficiles et la gestion financière d'une commune, comme celle des ménages, posent des problèmes qui vont encore s'accroître sans doute dans les mois et les années prochaines avec de très fortes diminutions des dotations de l'Etat et des subventions qui se raréfient. Nous nous appliquerons pourtant, à faire face au cours de ces temps de mutations qui nous conduiront à travailler et à agir différemment et notamment avec un renforcement de l'intercommunalité.

Les réformes territoriales telles qu'elles se dessinent ne seront pas non plus sans conséquences sur notre vie quotidienne et sur ce point, notre vigilance doit être aiguisée pour que l'être humain demeure la priorité, telle est notre ligne de conduite !

Il ne faudrait pas oublier en effet en ces périodes de crise que ce n'est pas l'homme qui est au service de l'argent mais l'argent qui est au service de l'homme !

Je souhaite que nous restions positifs, en dépit de toutes nos préoccupations, nos inquiétudes, nos craintes ou nos colères : avec le respect des autres qui sont toujours différents de nous même, parce qu'aucun être ne se ressemble, sachons nous écouter, sachons nous aider, sachons travailler et construire ensemble pour créer des synergies. Demeurons vigilants sans jamais oublier le passé ; les leçons de l'histoire nous apprennent aussi à résister pour rester des hommes et des femmes debout !

Bel été à vous et que la reprise de septembre soit active !

**Le Maire,**

**Guy MICLO**

**Les bénévoles associatifs et leur rôle fondamental à Rougegoutte**

Une fois encore nous rendons hommage aux bénévoles, nous leur adressons de sincères remerciements et leur présentons de très vives félicitations pour le grand et admirable travail réalisé tout au long d'une année.

Au sein des associations, grâce à cette générosité et à un sens profond de l'engagement, nous profitons à loisir de ces animations locales variées et de belle qualité qui se succèdent au fil des mois : soirées conviviales, théâtre, concerts, fête de la musique, tournois, foot, pétanque, marche populaire, pêche, fanfare, Echos du Rosemont, fête champêtre, fête de Saint-Nicolas, marché de Noël... Importance des liens qui se nouent et se développent, importance de la qualité de ce qui se crée ensemble ! Importance de la beauté paysagère de la commune avec un décor floral, à la belle saison et un enchantement à Noël, le tout réussi grâce à une équipe qui développe des efforts remarquables et remarquables !

Une incitation, une invitation à toutes celles et ceux qui pourraient prendre une part plus active à la création de leur environnement et à la vie associative avec un engagement à la mesure de leur possibilités !

Hommages, remerciements et félicitations !

Nous témoignons aux bénévoles notre grande reconnaissance !

**Le Maire,  
Guy MICLO**

**La Haute Savoureuse et le Ballon d'Alsace :  
devenez aussi des ambassadeurs !**

Avec ce bulletin « Rougegout'Info », vous trouverez un fascicule intitulé : « Haute Savoureuse et Ballon d'Alsace : échappées belles dans les Vosges du Sud ».

Réalisée par la Maison du Tourisme, en partenariat avec les communes de la Haute Savoureuse, cette brochure vous permettra de mieux connaître peut-être ce périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse et de le faire connaître !

Le développement touristique passe par des requalifications, des créations d'infrastructures, en cours ou à venir, au sein de notre secteur qui ne manque pas d'atouts mais qui a besoin aussi d'ambassadeurs dont vous faites partie ! Aimer son territoire, c'est aussi savoir le faire aimer !

## Le ROUGEGOUT'INFO

Après de nombreuses années de distribution de ce Rougegout'Info, nous souhaiterions reconsidérer la formule de ce fascicule d'information au cours des mois qui viennent.

Il importe préalablement de réfléchir au contenu, à sa présentation, au rythme de parution, aux liens avec les associations. Bref, si vous avez des suggestions, des expériences à faire partager, n'hésitez pas à rejoindre la Commission Communale d'information.



## INSCRIPTION A UNE OU PLUSIEURS COMMISSIONS COMMUNALES

à retourner en Mairie de Rougegoutte  
ou envoyer par mail à [mairie-rougegoutte@wanadoo.fr](mailto:mairie-rougegoutte@wanadoo.fr)

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° DE TELEPHONE ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ !

décide de m'inscrire à la commission communale suivante :

- Travaux – Urbanisme – Habitat
- Forêt – Agriculture – Culture – Tourisme – Loisirs
- Vie Communale et Associative/Information et Communication
- Actions en direction des aînés de la Commune
- Actions en direction des jeunes de la Commune

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2014**

### **RETRAIT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 13 décembre 2014 une subvention avait été sollicitée dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de reconstruction du toit de l'école et pour l'installation d'une nouvelle chaudière dans l'ancien presbytère. Or il apparaît que lors de la création du R.P.I. dans le cadre du transfert des compétences, il incombe au R.P.I. de réaliser et financer les travaux à intervenir sur les bâtiments scolaires.

D'autre part la nouvelle chaudière de l'ancien presbytère a dû être installée précipitamment en raison de l'impossibilité de réparer l'ancienne chaudière qui avait cessé de fonctionner.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de retirer sa demande de subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ces deux dossiers.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 13 décembre 2014 une subvention exceptionnelle de l'Etat avait été sollicitée auprès du Sénateur et du Député

- pour le changement de la chaudière de l'ancien presbytère
- pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'un parking près de la salle communale avec création d'une voie à sens unique autour de la salle de la Cité.

La nouvelle chaudière ayant dû être installée précipitamment avant le nouvel an à l'ancien presbytère pour remplacer l'ancienne irréparable, le Conseil Municipal a décidé de retirer de la demande de

subvention exceptionnelle de l'Etat le projet de changement de chaudière à l'ancien presbytère et de maintenir le projet d'acquisition d'un terrain, la construction d'un parking et l'aménagement d'une voie près de la salle communale de la Cité.

### **INCORPORATION DE LA PARCELLE AE 50 DANS LES PROPRIÉTÉS COMMUNALES**

Le Maire rappelle les mesures de publicité réalisées en vue de l'incorporation de la parcelle AE n° 50 dans les propriétés communales.

Considérant que cette parcelle n'a plus de propriétaire connu étant donné que les contributions foncières n'ont plus été acquittées depuis plus de trois ans et qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître, le Conseil Municipal a décidé d'incorporer l'immeuble situé au centre du village, lieu-dit « Le Goussot » cadastré section AE n° 50 d'une contenance de 4 a 90 ca dans les propriétés communales en application de l'alinéa L1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

### **VÉRIFICATION DES AGRÈS : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret du 04 juin 1996 imposant aux Communes la vérification des agrès situés sur le territoire communal (12 agrès = buts).

Après examen des différentes propositions reçues le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Société ESPACE VERTICAL à OFFEMONT pour une somme annuelle de 299 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance.

### **CIMETIÈRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise HELBERT a installé le caveau provisoire au cimetière.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2014

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 08 novembre 2013 le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification a pour objet :

- d'intégrer les objectifs de développement durable dans les zones à urbaniser et rectifier le règlement en élaborant des orientations d'aménagement et de programmation pour les zones AU de « Sur la Planche » et « Le Goussot »,
- d'apporter des précisions, conformément à l'article R.123.6 du Code de l'Urbanisme sur les zones AU,
- prendre en compte les renforcements de réseaux réalisés depuis la dernière approbation du PLU en 2005 et lesquels permettent de reclasser des zones AU en U (lieux-dits « Le Parterre » et « Champs des Cerisiers »,
- reclasser une zone de AU en U suite à des modifications foncières,
- reclasser une zone de AU en U du fait de son urbanisation lieu-dit « Les Hauts Champs »,

- reclasser de AU en U deux parcelles acquises par la Commune en bordure de la salle communale,
- supprimer des emplacements réservés acquis par la collectivité ou n'ayant plus d'utilité,
- simplifier le règlement et mieux l'adapter aux particularités locales par des corrections mineures.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le projet de modification simplifiée et décide d'organiser la consultation du public durant 30 jours du 25 février au 26 mars 2014.

## MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion ne peut assurer la mission de médecine professionnelle et préventive faute de recrutement d'un médecin.

En conséquence, le Conseil Municipal **REFUSE** d'acquitter la cotisation annuelle correspondant à 0,3 % de la masse salariale.

## ADHÉSION A LA PRESTATION « E-PARAPHEUR » DU SIAGEP

En vue de la dématérialisation comptable le SIAGEP propose aux Communes adhérentes au service informatique un logiciel permettant la signature électronique et la télétransmission des données.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette prestation dénommée « e-parapheur » pour un coût annuel de 80 € correspondant à la maintenance et à l'hébergement du logiciel.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

## ELECTION DU MAIRE

Monsieur Guy MICLO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## ELECTION DES ADJOINTS

1<sup>er</sup> Adjoint : M. SCHWALM Rémi  
2<sup>ème</sup> Adjointe : Mme BOSSEZ Marie-Claire  
3<sup>ème</sup> Adjoint : M. PERREZ Patrick

## CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de créer les commissions communales et accepte d'ouvrir ces commissions, aux personnes de la Commune « non élues » qui souhaitent s'inscrire dans ces différentes commissions.

### TRAVAUX - URBANISME - HABITAT

- M. Guy MICLO
- M. Rémi SCHWALM
- Mme Marie-Claire BOSSEZ
- M. Patrick PERREZ
- Mme Isabelle HECK

### FORÊT - AGRICULTURE - CULTURE - TOURISME - ENVIRONNEMENT

- M. Guy MICLO
- M. Rémi SCHWALM
- Mme Marie-Claire BOSSEZ
- M. Patrick PERREZ
- M. Alain BAEUMLIN
- M. Sylvain HEIDET
- M. Patrick JEAND'HEUR
- M. Jean-Luc MULLER

### VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE/ INFORMATION ET COMMUNICATION

- M. Guy MICLO
- M. Rémi SCHWALM
- Mme Marie-Claire BOSSEZ
- M. Patrick PERREZ
- Mme Brigitte BESCOND
- Mme Françoise BETOULLE
- Mme Nathalie CHALMEY
- Mme Isabelle HECK
- Mme Marie-Pierre LEVÊQUE

## **ACTIONS EN DIRECTION DES AINÉS DE LA COMMUNE**

- M. Guy MICLO
- M. Rémi SCHWALM
- Mme Marie-Claire BOSSEZ
- M. Patrick PERREZ
- Mme Brigitte BESCOND
- Mme Pascale COURBOT-BRYCHE
- Mme Isabelle HECK
- Mme Marie-Pierre LEVÊQUE

## **ACTIONS EN DIRECTION DES JEUNES DE LA COMMUNE**

- M. Guy MICLO
- M. Rémi SCHWALM
- Mme Marie-Claire BOSSEZ
- M. Patrick PERREZ
- M. Alain BAUEMLIN
- Mme Nathalie CHALMEY
- M. Jean KARLÉ
- Mme Marie-Pierre LEVÊQUE
- M. Jean-Luc MULLER

## **RENOUVELLEMENT DES DELEGUES COMMUNAUX DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS ET ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après l'élection du Maire et des Adjointes a désigné les délégués de la Commune dans les différentes structures intercommunales et associations.

### **Syndicat intercommunal de la piscine d'ETUEFFONT**

Mme BOSSEZ Marie-Claire (titulaire)  
Mme LEVÊQUE Marie-Pierre (titulaire)

### **Syndicat intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements Publics (SIAGEP)**

Mme BOSSEZ Marie-Claire (titulaire)  
M. SCHWALM Rémi (titulaire)  
Mme CHALMEY Nathalie (suppléant)  
Mme LEVÊQUE Marie-Pierre (suppléant)

### **Syndicat intercommunal de construction du Collège de GIROMAGNY**

M. HEIDET Sylvain (titulaire)  
M. KARLÉ Jean (titulaire)

### **Syndicat intercommunal de soutien au Collège de GIROMAGNY**

M. HEIDET Sylvain (titulaire)  
M. KARLÉ Jean (titulaire)

### **Syndicat des Eaux de GIROMAGNY**

M. MICLO Guy (titulaire)  
M. MULLER Jean-Luc (titulaire)  
Mme COURBOT-BRYCHE Pascale (suppléant)

### **Syndicat de la Route Forestière du Fayé**

M. JEAND'HEUR Patrick (titulaire)  
M. PERREZ Patrick (titulaire)

### **Syndicat Intercommunal de la Fourrière**



M. PERREZ Patrick (titulaire)  
M. MULLER Jean-Luc (suppléant)

**Syndicat Intercommunal pour la gestion, la construction et l'animation du RPI ROUGEGOUTTE/VESEMONT**

M. BAEUMLIN Alain (titulaire)  
Mme BESCOND Brigitte (titulaire)  
Mme COURBOT-BRYCHE Pascale (titulaire)  
Mme HECK Isabelle (titulaire)  
M. MICLO Guy (titulaire)  
Mme BETOULLE Françoise (suppléant)  
M. JEAND'HEUR Patrick (suppléant)  
Mme LEVÊQUE Marie-Pierre (suppléant)

**Service de repas à domicile**

Mme BESCOND Brigitte (titulaire)

**Service de soins à domicile**

Mme BETOULLE Françoise (titulaire)

**Association des Communes forestières**

M. PERREZ Patrick (titulaire)  
M. MULLER Jean-Luc (suppléant)

**Route des Villages fleuris**

Mme CHALMEY Nathalie (titulaire)  
Mme HECK Isabelle (titulaire)

**Club des sentiers vosgiens**

M. PERREZ Patrick (titulaire)

**Correspondant « Défense »**

M. HEIDET Sylvain (titulaire)

**Correspondant « Sécurité Routière »**

Mme BESCOND Brigitte (titulaire)  
M. SCHWALM Rémi (titulaire)

**Correspondant « C.N.A.S. »**

Mme BESCOND Brigitte (titulaire)

**Comité des Fêtes ROUGEGOUTTE**

M. SCHWALM Rémi (titulaire)  
M. MULLER Jean-Luc (titulaire)

**Association culturelle du Pays Sous-Vosgien (ACV)**

M. MICLO Guy (titulaire au titre de la Commune siège)

**Centre Communal d'Action Sociale**

Mme BETOULLE Françoise  
Mme BOSSEZ Marie-Claire  
Mme COURBOT-BRYCHE Pascale  
M. KARLÉ Jean  
M. MICLO Guy

**DESIGNATION DE LA COMMISSION  
« APPELS D'OFFRES »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne la Commission « Appel d'Offres » comme suit :

**Président :**

- M. Guy MICLO

**Titulaires :**

- Mme Marie-Claire BOSSEZ
- M. Patrick PERREZ
- M. Patrick JEAND'HEUR

**Suppléants :**

- M. Rémi SCHWALM
- M. Jean KARLÉ
- M. Alain BAEUMLIN

<b>GESTION DES SALLES COMMUNALES</b>
--

Le Maire :

-rappelle la délibération n° 46 du 27 juin 2008, décidant le recrutement d'un agent vacataire pour assurer certaines tâches lors des locations des salles communales (salle de la Cité et de l'ancien presbytère).

-expose que pour assurer la gestion de ces salles il conviendrait de nommer Madame Monique CANAL, suppléante de la régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 – **DÉCIDE** de nommer Madame Monique CANAL, suppléante de la régie de recette de location des salles communales, après avis de Monsieur le Trésorier de GIROMAGNY, comptable de la Commune

2 – **DÉCIDE** de confier à Madame Monique CANAL la gestion des salles communales de la Cité et de l'ancien presbytère. Dans le cadre de cette mission, Madame CANAL sera chargée de la gérance, de l'entretien ménager des salles, du comptage de la vaisselle avant et après chaque location,

3 – **AUTORISE** le Maire à établir un contrat de travail, en qualité de vacataire, sur la base de 32 H par mois au taux du SMIC en vigueur.

<b>SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTE POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ</b>
---

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 64 du 25 septembre 2008 créant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place du marché.

- expose que cette régie ne fonctionne pas, vu que le marché n'existe plus.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place au marché.



# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

## Désignation d'un délégué au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Le Conseil Municipal a désigné :

- M. Patrick PERREZ, délégué titulaire
- Mme Marie-Claire BOSSEZ, déléguée suppléante

## Délégations données au Maire

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal a donné des délégations au Maire pour la durée du mandat afin d'accomplir certaines formalités administratives.

## Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal propose à la Direction des Services Fiscaux une liste de 12 Commissaires titulaires et une liste de 12 Commissaires suppléantes parmi lesquels l'Administration fiscale choisira 6 Commissaires titulaires et 6 Commissaires suppléants qui siégeront la Commission Communale des Impôts Directs.

Un courrier a été adressé par le Maire à chaque personne proposée.

## Commission Intercommunale des Impôts Directs

La législation rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs dans les EPCI soumis à la fiscalité professionnelle unique. Cette commission se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs des Communes membres de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux et les établissements industriels.

Pour la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, la Commune de ROUGEGOUTTE doit proposer 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Ont été proposés :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monique HELLE	Monique CANAL
Raymond VIENNOT	Guy GREVILLOT

# Conseil Municipal du 11 mars 2014 VOTE DU BUDGET 2014

## BUDGET BOIS 2014

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Frais de garderie	2.242	Coupe affouagère	2.000
Taxes foncières	700	Vente de bois (estimation)	11.000
Travaux ONF	1.100		
Frais de traites de coupe	20	Excédent fonctionnement	3.647
Prélèvement sur fonctionnement	3.085		
Versement au budget communal	10.000	Vente de bois (arbres berges étang)	500
<b>TOTAL</b>	<b>17.147</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17.147</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux ONF	6.200	Prélèvement sur fonctionnement	3.085
		Subvention Natura 2000	3.115
<b>TOTAL</b>	<b>6.200</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6.200</b>

## BUDGET COMMUNAL 2014

**Vendredi 11 mars 2014, le Conseil Municipal s'est réuni pour traiter l'ordre du jour suivant :**

1. Vote du compte administratif 2013,
2. Vote du compte de gestion 2013,
3. Affectation du résultat exercice 2013,
4. Vote des taux d'imposition 2014,
5. Vote du budget 2014,



### COMPTE ADMINISTRATIF 2013

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>+ 126.973,09 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>- 38.239,51 €</b>
<b>EXCEDENT DE CLÔTURE :</b>	<b>+ 88.733,58 €</b>

## VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES (TAUX D'IMPOSITION)

Le Conseil Municipal, après avoir considéré le montant du produit fiscal attendu pour l'année 2014 et après en avoir délibéré, **DECIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux des trois taxes en 2014 qui s'établissent donc ainsi :

- Taxe d'habitation	9.94 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	9.66 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	48.53 %

	Bases 2013	Taux 2013	Produit Bases 2012 avec taux
Taxe d'habitation	1 203 000	9,94	119 578
Foncier bâti	1 047 000	9,66	101 140
Foncier non bâti	11 000	48.53	5 338
<b>TOTAL</b>	<b>2 261 000</b>		<b>226 056</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la situation financière de la Commune ainsi que les chiffres inscrits au projet de Budget Primitif de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces chiffres et vote le Budget Primitif qui s'équilibre comme suit :

	2013	2014	% 2013/2014
Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	681 680	692 672	+ 1.61 %
Section d'investissement (dépenses et recettes)	210 300	118 550	- 77.39 %

**Sont intégrées entre autres dans les dépenses du budget  
de fonctionnement 2014**

• Charges à caractère général	122 200 €
• Charges de personnel	192 000 €
• Virement pour investissement	45 060 €
• Charges de gestion courante	291 969 €
• Charges financières	35 490 €



# BUDGET INVESTISSEMENT 2014

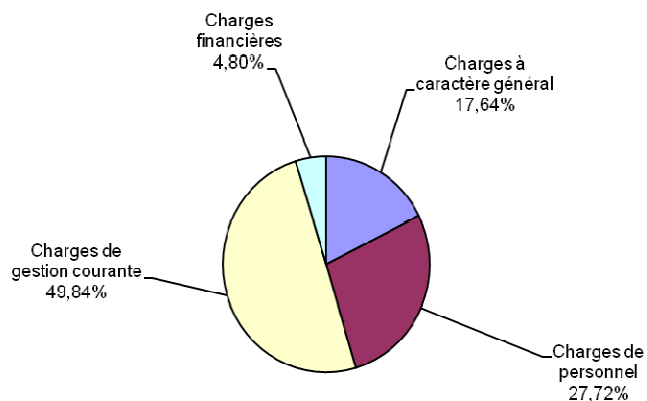
## DÉPENSES

Nature de la dépense	Montant
Déficit investissement	38 239.51 €
Remboursement prêt en capital	53 910.00 €
Achat de matériel pour les ateliers Municipaux (Cycles LACOUR)	1 500.00 €
Raccordement des ateliers municipaux à l'assainissement eaux usées	2 000.00 €
Chaudière presbytère (Denis PERROD)	8 675.00 €
Pose d'un caveau provisoire (Mr. HELBERT) Remboursement commune de Vescemont : 301.67 €	1 804.00 €
Création d'une rampe pour les handicapés : accès rez-de-chaussée Mairie (solde)	2 915.00 €
Etude PLU	7 202.00 €
Provision pour travaux au stade	2 304.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 549.51 €</b>

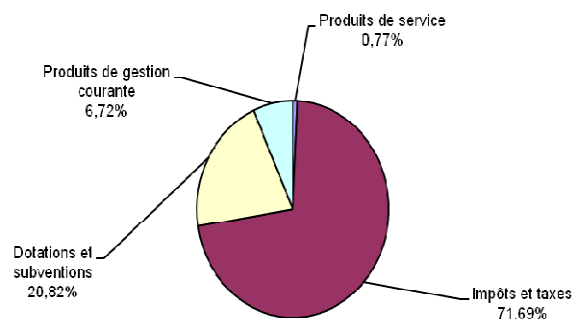
## RECETTES

Nature de la recette	Montant
Affectation du résultat 2013	38 239.51 €
Virement section fonctionnement	45 060.00 €
Remboursement TVA sur travaux 2012	12 014.00 €
Taxe locale d'Equipement	4000.00 €
Subvention exceptionnelle de l'Etat via le Sénateur pour aménagement carrefour (sera versée en 2013)	28 500.00 €
Subvention DETR pour : <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Démolition allée église pour écoulement des eaux pluviales</b></li><li>- <b>Rampe accès PMR et porte d'entrée Mairie</b></li><li>- <b>Clôture école maternelle</b></li></ul>	6 344.00 €
Amortissement PLU et subventions piscine	4 331.00 €
Subvention Amendes de police (parking)	6 000.00 €
Solde subvention création accès handicapés	2 561.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 549.51 €</b>

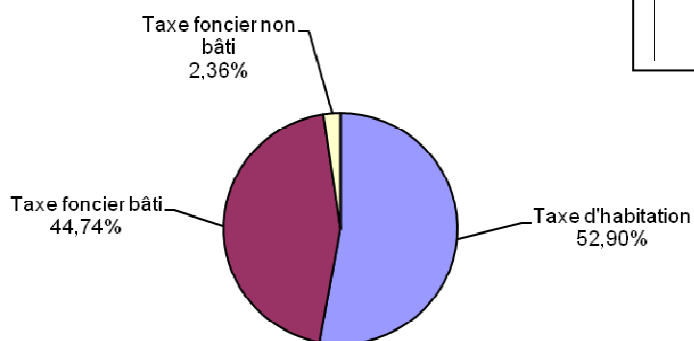
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## CONTRIBUTIONS DIRECTES



## PARTICIPATION AUX SYNDICATS

SYNDICATS	MONTANT 2013	MONTANT 2014
R.P.I.	100.112,00 €	100.112,00 €
PISCINE	9.808,56 €	10.025,00 €
PARC BALLON VOSGES	110,77 €	120,00 €
FOURRIERE	441,18 €	500,00 €
FAYE	3.315,00 €	3.315,00 €
SOUTIEN COLLEGE	896,00 €	960,00 €
CONSTRUCTION COLLEGE	5.236,40 €	5.840,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>119.919,91 €</b>	<b>131.811,00 €</b>

### **Autorisation permanente de poursuites donnée au comptable**

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier de GIROMAGNY le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une autorisation permanente de poursuite au comptable afin que celui-ci puisse procéder à tous les actes de poursuites nécessaires au recouvrement des titres de recettes pris en charge et les créances rendues exécutoires pour l'ensemble des budgets de la Commune.

### **Acceptation d'un don**

Le Conseil Municipal a accepté un don de 50 € de la Société MECAPLUS à LACHAPELLE/S ROUGEMONT pour l'achat de matériel à l'occasion de la journée « nettoyage de printemps ».

### **Approbation de la modification simplifiée du PLU**

Un dossier de modification simplifiée du PLU a été mis à disposition du public du 25 février au 26 mars 2014.

Deux personnes de la Commune ont émis des remarques sur le registre mis à disposition et quatre organismes publics ont envoyé leurs remarques par courrier.

**Après examen de ces observations, le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.**

Le dossier est à disposition du public aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.



### **Modification du périmètre du Droit de Prémption Urbain**

Suite à la modification simplifiée du PLU il est nécessaire d'adapter le périmètre du Droit de Prémption Urbain institué par délibérations du 09 novembre 1987 et du 29 juin 1990 sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future déterminées par le Plan Local d'Urbanisme

### **Réfection de la voirie communale : année 2014**

Suite à une consultation de quatre entreprises, le Conseil Municipal a confié la réfection de la voirie communale à l'entreprise COLAS EST pour un montant de 5 301,60 € la mieux-disante.

### **Vérification des agrès : signature d'un nouveau contrat de maintenance**

Un contrat de maintenance a été signé le 08 janvier 2014 avec la Société ESPACE VERTICAL pour la vérification des agrès du stade de football.

Ce contrat ne prenait pas en compte l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014. En conséquence, le Conseil Municipal a décidé d'annuler le contrat de maintenance signé le 08 janvier 2014 et autorise le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance lié à l'augmentation de la TVA entre la Commune et la Société ESPACE VERTICAL pour un montant annuel de 300 €.

### **Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir**

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'un agent employé aux services techniques peut être transformé en Emploi d'Avenir pour une durée d'un an à compter du 31 mai 2014.

Le Conseil Municipal a donc décidé de créer un poste dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » à raison de 35 H hebdomadaire rémunéré au taux du SMIC en vigueur du 31 mai 2014 au 30 mai 2015. Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec l'Etat et le contrat de travail avec l'agent concerné.



# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

## Avancement d'échelon

Dans le cadre de la réforme de la catégorie C du personnel territorial, un agent technique de 2<sup>ème</sup> classe de la Commune peut prétendre à un avancement d'échelon au 15 octobre 2014 (au lieu du 28 février 2015). Accord du Conseil Municipal pour l'avancement d'échelon au 15 octobre 2014.

## Création d'un chemin d'accès aux containers

Afin de faciliter l'accès à l'Ecopoint et de rendre les lieux plus propres, le Conseil Municipal après examen des différents devis, accepte la proposition de la Société COLAS Est à EGUENIGUE pour la création d'une voie d'accès aux containers pour un montant de 6 672,60 €.

## Création d'une piste forestière dans la forêt de la Vaivre

Afin de créer une piste dans la forêt de la Vaivre, le Conseil Municipal après examen des différents devis, accepte la proposition de la Société S.T.P.I. à RONCHAMP pour la création d'une partie d'un chemin forestier dans la forêt de la Vaivre pour un montant de 1 800 € TTC.

Ces travaux de création d'un chemin d'accès aux containers et de création d'une piste forestières ont été inscrits au budget 2014 aux termes d'une décision budgétaire modificative.

## Répartition des subventions aux associations : année 2014

Comme chaque année, à la même époque, le Conseil Municipal a attribué les subventions aux Associations pour l'année 2014 suivant le tableau ci-après :

Bénéficiaire	Objet de la structure	Montant	Destination de la subvention
<b>Club 3<sup>ème</sup> Age</b>	Animation pour les personnes âgées	<b>200 €</b>	<i>Participation aux activités au profit des personnes retraitées</i>
<b>A.S.R.</b>	Club de football	<b>2 900 €</b>	<i>Réalisation d'activités sportives par cette association chargée de l'apprentissage du football</i>
<b>Fanfare</b>	Musique	<b>190 €</b>	<i>Participation aux cérémonies patriotiques</i>
<b>Comité des Fêtes</b>	Animations du village	<b>3 800 €</b>	<i>Participation à l'achat du feu d'artifice marquant le 14 juillet et tiré lors de la fête champêtre du village laquelle est organisée par le Comité des Fêtes</i>
<b>Les P'tites Frimousses</b>	Association de parents d'élèves	<b>300 €</b>	<i>Spectacle de Noël offert aux enfants des écoles et participation aux sorties pédagogiques</i>
<b>Anciens Combattants</b>	Association patriotique	<b>100 €</b>	<i>Par devoir de mémoire pour cette association d'anciens combattants</i>
<b>Résistance et Déportation</b>	Association patriotique	<b>60 €</b>	<i>Achat d'ouvrage pour le concours « Résistance et Déportation »</i>
<b>Rosemontoise</b>	Association Multi Clubs (théâtre, chorale, pêche, couture, pétanque...)	<b>1 250 €</b>	<i>Entretien de la zone de loisirs et participation au fonctionnement des activités des 9 clubs</i>
<b>Rouge Bruyère</b>	Association de fleurissement du village	<b>2 900 €</b>	<i>Aide apportée à la Rouge-Bruyère qui fleurit l'ensemble de la Commune depuis 44 ans et qui fait de ROUGEGOUTTE une Commune classée nationalement « 4 fleurs »</i>
<b>Copitch's</b>	Club de marche	<b>260 €</b>	<i>Participation annuelle à la marche populaire de nuit</i>
<b>Les Echos du Rosemont</b>	Musique	<b>100 €</b>	<i>Animation des fêtes locales</i>
<b>Souvenir Français</b>	Association patriotique	<b>100 €</b>	<i>Participation pour l'entretien des tombes des soldats « morts pour la France »</i>
<b>Prévention Routière</b>		<b>60 €</b>	<i>Participation pour actions écoles</i>

## DIVERS

→ L'acquisition du terrain par la Commune auprès des Consorts PERRET est en cours. Le bornage a été réalisé par Monsieur PUCHE, géomètre.

→ La vente de bois des parcelles K et L, aura lieu à LURE le 20 juin 2014.

→ Les épicéas situés dans la forêt de la Vaivre et ayant le « bostryche » seront cédés à M. KARAKOC au prix de 10 € le m<sup>3</sup>.

→ Les travaux de reconstruction de la toiture de l'école et de construction d'un préau pour l'école maternelle à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014 auront lieu en juillet et août 2014.

→ M. BAEUMLIN, Président du RPI a donné quelques informations sur les ateliers proposés dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

→ Mme BESCOND a assisté à la remise du chèque de l'opération « Une Rose Un Espoir ». Les motards, organisateurs de cette manifestation, remercient la Commune pour l'accueil qui leur est toujours réservé à ROUGEGOUTTE.

→ Mme BESCOND a informé le Conseil Municipal des exercices d'évacuation du bus scolaire des élèves des écoles de ROUGEGOUTTE et VESCEMONT (primaire et maternelle) qui ont été réalisés avec le concours de la Prévention Routière et des Transports HORN.



Opération « Une rose, un espoir »

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

### Elections sénatoriales

Le Conseil Municipal a désigné les « grands électeurs » en vue des élections sénatoriales.

Ont été élus :

Délégués titulaires :

- M. SCHWALM Rémi
- Mme BOSSEZ Marie-Claire
- M. MULLER Jean-Luc

Délégués suppléants :

- Mme LEVEQUE Marie-Pierre
- M. PERREZ Patrick
- Mme CHALMEY Nathalie

NB : le Maire Guy MICLO est déjà « grand électeur » en sa qualité de Conseiller Général.

### Désignation des jurés d'Assises

Après tirage au sort sur la liste électorale de la Commune, ont été désignés :

- Mme BLUNTZER Chantal
- Mme CHALMEY Nathalie
- M. HEINRICH Jean-Luc

### Désignation des membres extérieurs du CCAS

Le Conseil Municipal a nommé :

- Mme BOURQUIN Fiorella
- Mme CANAL Monique
- M. DRUET Jean-Louis (proposé par l'UDAF)
- M. PETITJEAN Gérard
- M. VIENNOT Raymond

### Motion en faveur du Lycée Diderot

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, une motion contre la fermeture du Lycée Diderot à BAVILLIERS. Cette motion a été envoyée au Conseil Régional à BESANCON.

### Divers

→ Le Maire a déposé deux plaintes : l'une pour l'inscription de tags sur le mur arrière de la salle communale ; la seconde pour un véhicule qui a endommagé les containers à l'écopoint.

→ Le bornage concernant l'acquisition du terrain aux Consorts PERRET a été finalisé avec les nouveaux numéros des parcelles après découpage.

→ Les travaux de réfection de la toiture de l'école et de construction d'un préau débiteront le 07 juillet 2014.

→ La vente de bois a produit la somme de 13 930 € (soit + 3.930 € par rapport aux prévisions budgétaires !).

→ Après le vol des fils de cuivre de l'éclairage du stade, l'entreprise BAUMGARNTER a rétabli cet éclairage avec des fils alu pour la somme de 4.233 € TTC.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

### Rapport sur le service de l'eau

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport annuel sur le service de l'eau de l'exercice 2013 du Syndicat des Eaux de GIROMAGNY présenté par le Maire. Le Conseil Municipal n'a aucune remarque ou observation à formuler sur ce rapport.

### Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

L'Association des Maires de France propose aux Communes de France de voter une motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal valide cette motion qui a été adressée à Monsieur le Président de l'Association des Maires de France.

### Commissions communales

A la demande du Maire qui a souhaité l'implication directe de conseillers municipaux volontaires, pour chaque commission communale, le Conseil Municipal a désigné une personne responsable soit :

- Finance – Economie : **M. Guy MICLO**
- Travaux – urbanisme – habitat : **M. Rémi SCHWALM**
- Forêt – agriculture – culture – tourisme – environnement : **M. Patrick PERREZ**
- Vie communale et associative – information et communication : **Mme Nathalie CHALMEY**
- Actions en direction des aînés de la Commune : **Mme Brigitte BESCOND**
- Actions en direction des jeunes de la Communes : **Mme Marie-Pierre LEVEQUE**

LES PERSONNES EXTERIEURES AU CONSEIL MUNICIPAL QUI SOUHAITENT S'INVESTIR AU SEIN DE CES DIFFERENTES COMMISSIONS SONT INVITEES A SE FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE.

### Divers

→ Réception des aînés : le Conseil Municipal décide de lancer une réflexion sur une nouvelle formule pour cette réception.

→ Un étudiant du LEGTA de VALDOIE effectuera un stage aux services techniques du 04 au 23 août 2014.

→ Le jury départemental des villes et villages fleuris sillonnera le village le vendredi 18 juillet 2014 à partir de 10 H 45.

→ Mme Marie-Pierre LEVEQUE a donné quelques informations sur les futurs Conseils Municipaux de Jeunes et d'Adolescents qui seront mis en place à partir de septembre 2014.



# INFORMATIONS



## CLUB PETANQUE Reprise des activités

Le Club Pétaque de la Rosemontoise a repris ses activités à la Zone de Loisirs.

Pour tout renseignement, contactez

**Mr JULLEROT au 06.76.09.31.59**

### MANIFESTATIONS A VENIR

**Samedi 20 septembre :**  
Championnat de Clubs

**Jeudi 02 octobre :**  
Concours réservé aux vétérans

## RATTRAPAGE COLLECTE ORDURES MENAGERES

**En raison de l'Assomption, le  
vendredi 15 août prochain,  
la collecte des ordures  
ménagères aura lieu**

**SAMEDI 16 AOUT  
à partir de 3 h 00**

**PROCHAINS PASSAGES de la  
DECHETERIE MOBILE**

**JEUDI 28 AOUT  
de 12 h à 15 h**

**LUNDI 10 NOVEMBRE  
de 16 h à 19 h**

*Parking à l'arrière du stade*

## ASSOCIATION « Les Amis de l'Hôpital »

Fondée en 1953, cette association rassemble des personnes bénévoles qui apportent réconfort et affection à celles et ceux pour lesquels la maladie ou l'âge a nécessité une hospitalisation. Ils interviennent sur l'ensemble des sites gérés par le Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard (CHBM) du Pays de Montbéliard, et plus particulièrement, depuis 2010, auprès des résidents de l'EHPAD (Établissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) de Bavilliers et en service pédiatrie de l'Hôpital de Belfort.

Qu'elles soient fréquentes et régulières ou espacées, les rencontres sont toujours l'occasion d'un sourire, d'une main tendue, de paroles d'encouragement et permettent souvent de rompre la solitude des malades. Une fleur, une pâtisserie, un cadeau, une animation musicale ou culturelle viennent pour chaque visite agréments leur environnement.

L'association participe aussi, selon ses moyens, à leur confort en finançant certains projets présentés par les équipes soignantes.

De toujours, les adhérents des « Amis de l'Hôpital » ont eu pour objectifs de poursuivre leur mission en donnant encore plus de leur temps et en participant d'avantage aux mieux être matériel du malade. Pour le premier, ils invitent toute personne à se rendre un peu (ou un peu plus) disponible et à les rejoindre en devenant membre actif. Pour le deuxième, ils en appellent à la générosité bienfaitrice, qu'elle soit institutionnelle, communale ou provenant de particuliers, par l'octroi de dons ou subventions.

**Rejoignez-les ! Aidez-les ! Merci !**

Contacts : Association

« Les Amis de l'Hôpital »

2, rue du Dr Flamant - 25200 MONTBELIARD

Président : Alain Villalonga

☎ 03.81.98.53.64

✉ [contact@lesamidelhopital.fr](mailto:contact@lesamidelhopital.fr)

🌐 <http://lesamidelhopital.fr/>

**La traditionnelle soirée  
BAECKE OFE  
de la ROUGE BRUYERE,  
avec Pierrot le soliste,  
aura lieu cette année**

**le SAMEDI 04 OCTOBRE 2014**

**à la Salle Communale de la  
Cité**

**Pensez dès maintenant à  
réserver votre soirée !**

### **CALENDRIER des VACANCES SCOLAIRES**

*Pour les classes élémentaires et maternelles  
R.P.I ROUGEGOUTTE/VESCEMONT*

<b>TOUSSAINT</b>	Du vendredi 17 octobre au lundi 03 novembre 2014
<b>NOEL</b>	Du vendredi 19 décembre 2014 au lundi 05 janvier 2015
<b>HIVER</b>	Du vendredi 20 février au lundi 09 mars 2015
<b>PRINTEMPS</b>	Du vendredi 24 avril au lundi 11 mai 2015
<b>ETE</b>	Le vendredi 03 juillet 2015

## **NOUVEAU GITE à ROUGEGOUTTE**

**Gîte Meublé : Le « GINKGO »  
M. et Mme François GEHANT  
18 rue du Commerce 90200  
ROUGEGOUTTE  
Tel : 03 84 29 51 08  
Port : 06 46 81 35 70**

Ce Gîte meublé spacieux de plain-pied (accessible aux personnes à mobilité réduite) d'une surface de 50 m<sup>2</sup> est situé au centre du village. Il est « mitoyen » à la maison des propriétaires avec son entrée indépendante.

Il se compose d'une grande pièce à vivre « séjour salle à manger » (35 m<sup>2</sup> avec canapé BZ de 2 places) ouverte sur une cuisine intégrée avec lave-linge. Une chambre à coucher avec un lit de 140\*190. Une salle d'eau.

Espace extérieur clos avec salon de jardin, barbecue et parking.

Une belle réalisation !

### **HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE PENDANT LES CONGÉS D'ÉTÉ**

du 15 juillet au 02 août inclus  
lundi de 9 h à 12 h  
mardi, jeudi et vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
*Fermé le mercredi et samedi*

du 04 au 23 août inclus  
lundi et samedi de 9 h à 12 h  
mardi, mercredi et vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
*Fermé le jeudi*

*En dehors de ces dates, ouverture aux horaires habituels.*





**ATTENTION** aux verres perdus qu'il ne faut pas « perdre » **VOLONTAIREMENT** dans la nature !! Ou dans la rivière !!

Notre attention est attirée par des gestes inappropriés et irrespectueux : disperser les verres perdus dans la nature !!

Il existe des containers à cet effet près du stade à la zone des ECOPOINTS.

**ATTENTION** les accotements ne sont pas le lieu où l'on jette détritrus et papier gras !

Merci de votre propreté et de votre vigilance !

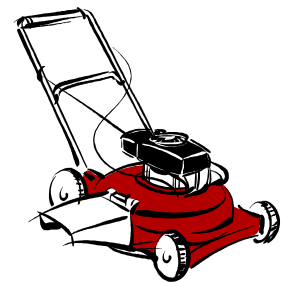
### **Dispositions relatives au bruit de voisinage**

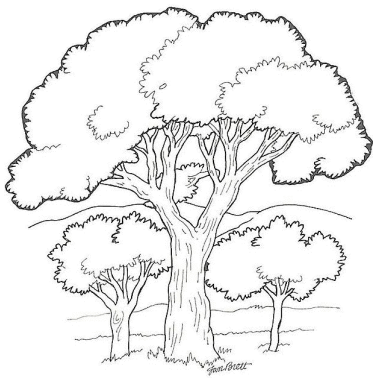
Nous vous rappelons l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1990, lequel fixe les jours et heures autorisant les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tronçonneuses, scies mécaniques, tondeuses, débroussailleuses, etc... soit :

les jours ouvrables  
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

les samedis  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés  
de 10h00 à 12h00





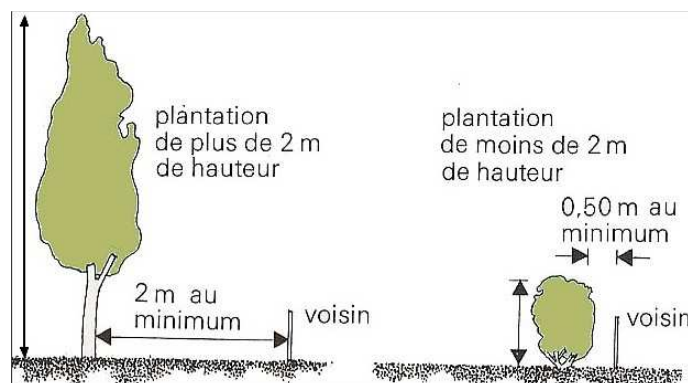
# ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES PRIVES QUI EMPIETENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Il est demandé aux propriétaires riverains du domaine public de bien vouloir exécuter les tailles nécessaires.

## Rappel de la réglementation :

1. une haie doit être plantée à 50 cm de la limite avec le domaine public si sa hauteur est inférieure à 2 mètres,
2. pour toute haie ou arbre supérieur à 2 mètres, leur implantation doit être au moins égale à 2 mètres de la limite avec le domaine public,
3. le propriétaire doit tailler les branches, arbustes ou arbres qui débordent sur la voie publique,
4. si le propriétaire riverain manquait à ces obligations, la Commune est tenue de faire procéder aux élagages de tout ce qui se trouve à l'aplomb du domaine public et aux coupes nécessaires, dont les frais sont à la charge des propriétaires.

Nous comptons sur votre compréhension.



# Ecole de Musique du Pays sous-vosgien

Les inscriptions à l'école de musique du Pays sous-vosgien se font dès à présent. L'école de musique propose une formation musicale de qualité, au plus près de chez vous.

Nous accueillons les enfants âgés de 5 ans (scolarisés en Grande Section de Maternelle), pour une année de DECOUVERTE.

*Les séances ont lieu à Rougegoutte le mercredi 15h00 à 15h45.*

Nous accueillons les enfants âgés de 6 ans (scolarisés au Cours Préparatoire), pour une année d'EVEIL MUSICAL.

L'approche de la musique se fait par le jeu. Durant ces séances collectives d'environ 10 enfants, on apprend :

- à chanter,
- à jouer sur des carillons, xylophones, percussions diverses,
- à reconnaître les instruments.

*Les séances ont lieu à Rougegoutte le mercredi 15h45 à 16h45.*

Pour les enfants scolarisés en Cours Élémentaire (ou plus), nous proposons un cours d'INITIATION MUSICALE. Les enfants apprennent le langage musical, c'est à dire à lire et à écrire la musique. Les méthodes employées sont modernes et participatives.

En parallèle au cours d'initiation musicale, les enfants peuvent débiter un INSTRUMENT de leur choix dès la première année d'initiation musicale.

## Instruments enseignés :

accordéon	batterie
flûte traversière	guitare
guitare électrique	piano
synthétiseur	violon
trompette	tuba
clarinette	flûte à bec
saxophone	trombone

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de l'école de musique au 03 84 29 08 37, ou nous écrire à [acv.musique@orange.fr](mailto:acv.musique@orange.fr)  
Visitez le blog : <http://acv90.unblog.fr>





# Le Giromagny Volley Ball (GVB) : une saison pleine de promesses

Après trois ans d'existence, le Giromagny Volley Ball peut être fier de son parcours : à ce jour, les 15 filles engagées dans des équipes de benjamines, minimes et cadettes n'ont pas à rougir des résultats obtenus. En effet, les plus jeunes sont actuellement 2<sup>ème</sup> au classement régional derrière les belfortaines de l'ASMB et les minimes/cadettes occupent la 4<sup>ème</sup> place.

Les entraînements, sous la houlette de Stéphane LEJEUNE, diplômé d'Etat, ont permis au cours de la saison aux jeunes volleyeuses de progresser régulièrement, toujours dans un esprit positif, en acquérant des bases techniques solides indispensables à la maîtrise de ce sport.

Cette année, la saison a été riche : de nombreux stages de perfectionnement ont eu lieu à Belfort et Besançon. Par ailleurs, plusieurs joueuses ont participé en sélection de Franche Comté à des tournois nationaux voire internationaux.

Parmi les toutes dernières nouveautés, une page Facebook et un site internet viennent d'être créés : ce dernier est consultable à



l'adresse

<http://girovolleyball.clubeo.com/>

Vous y

retrouverez toutes les actualités du club, le

calendrier des rencontres, les résultats, les

photos, interview des joueuses...

suivante :



**Giro Sports 2014**  
6<sup>e</sup> édition

Dimanche 7 septembre  
Stade E. Travers  
Cosec  
Halle Culturelle et Sportive

Aïkido  
Ascimeg  
Croix Rouge  
Danse Modern'Jazz  
Equitation  
Escrime  
Football  
Gymnastique

Handball  
Judo  
Marche Nordique  
Nouveaux jeux collectifs  
Tennis  
Tennis de Table  
Tir à l'arc  
Volleyball  
VTT

Organisé par le  
Comité des Sports  
de Giromagny

**AZ**  
IMPRIMERIE

En partenariat avec  
LA VILLE DE GIROMAGNY - LA CCHS et  
LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA HAUTE SAVOUREUSE

**BUFFET - BUVETTE**



**Journée de travail  
18 mai 2014**



**Fête de la Musique  
21 juin 2014**



**Concert des élèves**

**25 juin 2014**

